

Restauration scolaire

Chaque midi, les enfants peuvent être accueillis dans un restaurant scolaire. Ce temps de pause, proposé par la Ville d'Annemasse, permet aux enfants de bénéficier d'un repas équilibré, d'un accueil sécurisé et respectueux de leur bien-être, et d'un temps de loisirs avant le retour en classe. Découvrez comment la Ville organise cette pause déjeuner et les démarches d'inscription à réaliser pour votre enfant.



L'accueil au service éducation a lieu sur rendez-vous. La prise de rendez-vous se fait en cliquant ci-dessous :



Classmates Friends Bag School Education

Inscriptions à la restauration scolaire : réalisez vos démarches en ligne !

Comment ça marche ?

Les restaurants scolaires sont ouverts aux enfants de la petite section de maternelle au CM2, scolarisés en école publique.

Deux types d'accueils sont possibles, sous conditions de place disponible.

1) Un accueil régulier

Vous pouvez choisir 1, 2, 3 ou 4 jours d'inscription par semaine.



Pour réaliser l'inscription, 2 possibilités :

- en ligne depuis votre [Espace Citoyens](#) ↗,
- au service éducation, en retirant un dossier papier.

2) Un accueil occasionnel

Les demandes seront possibles dès la rentrée de septembre.

Vous pourrez vous inscrire directement auprès du service éducation par une demande simplifiée. La demande sera acceptée sous conditions de place disponible. Le service sera facturé au tarif maximal.

Qu'est-ce que la restauration scolaire ?



Un temps durant lequel les enfants déjeunent dans un cadre collectif respectueux de leur bien-être et se ressourcent avant leur retour en classe. La Ville d'Annemasse propose :

- › Un accueil par du personnel qualifié, pour que les enfants déjeunent dans des conditions optimales ;
- › Des repas variés et équilibrés pour toute l'année;
- › Un moment de loisirs, durant lequel les enfants peuvent pratiquer des activités ludiques et éducatives.

Le règlement périscolaire est téléchargeable [ici](#).

Quels sont les menus proposés ?

Trois types de repas sont proposés au choix des parents, lors de l'inscription :

- › **Un menu classique**, composé de viande, de poisson ou d'œuf ;
- › Un menu sans porc ;
- › Un menu sans viande, comportant du poisson, des œufs ou d'autres apports de protéines (soja par exemple).



Les tarifs de la restauration scolaire sont calculés en fonction du quotient familial, ils peuvent être consultés sur [l'Espace Citoyen](#) .



Gagnez du temps avec [l'Espace Citoyen](#)  pour télécharger le dossier d'inscription, gérer vos réservations, régler vos factures...

En cas d'allergie alimentaire, d'intolérance, ou de problème de santé

Lors de l'inscription au service Éducation, les parents doivent signaler une allergie, une intolérance ou un problème de santé qui concerne l'enfant.

En cas d'allergie ou d'intolérance, ils doivent fournir un certificat du médecin traitant mentionnant les aliments à exclure.

Deux formules d'accueil pourront être envisagées, selon l'allergie alimentaire de l'enfant :

- › Un repas spécifique excluant les aliments provoquant l'allergie ;
- › Un accueil de l'enfant avec un panier repas préparé par les parents.

Cet accueil se fait dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), établi avec le médecin scolaire.

ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h